



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

endométriose

Question écrite n° 20874

Texte de la question

M. Laurent Cathala attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la prise en compte de l'endométriose. Cette maladie gynécologique invasive et chronique touche actuellement une femme sur dix en âge de procréer mais reste largement inconnue du grand public. Il est nécessaire que les femmes soient informées de l'existence et des conséquences de cette maladie. Cette pathologie entraîne d'importantes douleurs souvent invalidantes et multiplie le risque d'infertilité. Pourtant, il apparaît qu'un diagnostic précoce de cette maladie peut permettre de pallier les effets graves aux répercussions psychologiques très lourdes pour les femmes. Malgré la reconnaissance de l'endométriose comme objectif de la loi de santé publique et malgré les alertes tant de l'Organisation mondiale de la santé que du Parlement européen, aucun effort n'a jusqu'ici été engagé pour améliorer le diagnostic précoce et la prise en charge des patientes. Les associations de lutte contre l'endométriose suggèrent un renforcement de la formation initiale du corps médical en s'appuyant sur les recommandations de pratiques cliniques élaborées par le collège national des gynécologues et obstétriciens français, la mise en place de campagne d'information, la création de centres de référence pour la prise en charge des endométrioses sévères et à localisations multiples et la mise en place d'un plan en faveur de la recherche contre cette maladie. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les mesures que compte prendre le Gouvernement afin de mettre en œuvre une véritable politique d'information, de dépistage et de traitement de cette pathologie trop souvent méconnue.

Texte de la réponse

L'endométriose est une pathologie fréquemment rencontrée en gynécologie puisqu'elle concerne environ une femme sur dix. Elle génère un grand nombre de symptômes et se manifeste par des douleurs pelviennes, des menstruations abondantes et peut entraîner une infertilité. Certaines endométrioses peuvent être des formes asymptomatiques. L'information des patientes et des professionnels de santé se fait à l'aide des outils mis en place par l'Agence nationale de sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé (ANSM), la Haute autorité de santé (HAS) ainsi que par les sociétés savantes, tel que le collège national des gynécologues et obstétriciens français (CNGOF) ou les associations de patients. Ceci est d'autant plus important que l'endométriose est une maladie encore aujourd'hui difficile à diagnostiquer et à traiter. En outre, il convient de s'appuyer davantage sur les structures spécialisées existantes en France, que ce soit dans le domaine de la douleur ou dans celui de l'aide médicale à la procréation. La ministre des affaires sociales et de la santé a parfaitement conscience de la nécessité d'accentuer les efforts engagés afin d'améliorer la qualité des diagnostics et des prises en charge de cette pathologie. Des travaux s'engagent d'ailleurs actuellement à partir, notamment, des contributions de l'association Endofrance.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Cathala](#)

Circonscription : Val-de-Marne (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20874

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [12 mars 2013](#), page 2701

Réponse publiée au JO le : [4 juin 2013](#), page 5773